



Plan de mobilité:

Pourquoi en faire un ?

Sommaire

Plan de mobilité: pourquoi en faire un ?

Qu'est-ce qu'un plan de mobilité ?

Comment faire un plan de mobilité ?

tpgEvomoov: une plateforme
tout-en-un dédiée à l'écomobilité

Mobilité
7 9

Attractivité
20 31

Accessibilité
8 18

Que ce soit en termes d'argent, de fatigue ou de stress, les déplacements professionnels représentent un coût pour l'entreprise et ses collaborateurs·trices.

Selon le dernier recensement des transports réalisé en 2015, 28% des personnes du Canton de Genève utilisent une voiture privée pour se rendre à leur travail dans la ville de Genève. Cette proportion monte à 64% pour les déplacements domicile-travail en périphérie de la ville. Aussi, chaque année, de nouvelles minutes se perdent dans nos déplacements à cause de l'augmentation du trafic routier.

La question de l'accessibilité et donc, de la mobilité, joue un rôle crucial dans l'attractivité des entreprises : elle peut notamment influencer le processus de recrutement. Dans ce contexte, les entreprises du Grand Genève sont de plus en plus amenées à réfléchir à la façon de rationaliser et de faciliter les trajets de leurs collaborateurs·trices, tout en participant à l'amélioration de la mobilité collective.

Le plan de mobilité apparaît comme une solution pertinente pour répondre à ces besoins et renforcer la marque employeur.

Qu'est-ce qu'un plan de mobilité ?

Définition

Un plan de mobilité d'entreprise est un outil visant à promouvoir les solutions alternatives au transport individuel motorisé pour les déplacements pendulaires et professionnels des employé-es d'une entreprise.

Le plan de mobilité cherche ainsi à répondre à un objectif essentiel : mieux se déplacer. Il est ici question d'apporter de nouvelles solutions pour faciliter le quotidien du personnel. Au-delà des formes de mobilité douce telles que la marche et le vélo, le plan de mobilité tient compte de tous les modes de déplacement possibles pour une organisation.

Ainsi, le plan de mobilité constitue une démarche dynamique et de long terme, en vue d'accompagner les changements d'habitude en matière de déplacements. Il s'agit d'une démarche vers plus d'efficacité et de productivité. C'est aussi, voire surtout, une prise de position forte en faveur de l'environnement.

Quelles sont les raisons qui poussent une entreprise à faire un plan de mobilité ?

Plusieurs motivations peuvent amener une entreprise à réaliser un plan de mobilité. Parmi elles :

Un déménagement.

Changer de locaux peut pousser une entreprise à mettre en place un plan de mobilité pour connaître l'écosystème de sa future localisation en termes de desserte en transports publics, et coordonner la gestion des places de stationnement de la nouvelle zone d'implantation.

Une pénurie de places de parking.

L'administration des places de parking attribuées aux collaborateurs-trices peut être une tâche complexe. La mise en place d'un plan de mobilité permet alors d'optimiser la gestion du parking et de faire face à la pénurie de places disponibles.

Une quête d'accessibilité.

Le plan de mobilité est un excellent moyen de rendre l'entreprise plus accessible, en répondant notamment à la problématique liée au dernier kilomètre.

Une recherche d'attractivité.

Proposer un plan de mobilité en contribuant financièrement, par exemple, à l'achat des abonnements aux transports publics de ses employé-es, constitue un avantage en nature : l'entreprise développe ainsi son attractivité.

Une démarche de RSE.

De nombreuses entreprises cherchent à s'engager dans une démarche de RSE et/ou de développement durable. Déployer un plan de mobilité constitue souvent un élément central de celle-ci.

Un soutien à l'économie régionale.

Dans la mesure où il s'attache à faciliter les déplacements sur le territoire, le plan de mobilité constitue un soutien à l'économie régionale.

Plan de mobilité: pourquoi c'est important d'en faire un ?

Parce qu'il permet de réduire et d'optimiser le trafic automobile de Genève et de mettre en place des actions RSE ambitieuses. Le plan de mobilité représente un intérêt collectif certain. Cela permet non seulement d'agir en faveur de l'environnement, mais constitue également un enjeu de santé publique, au regard de la pollution. Dans un futur proche, mettre en place un plan de mobilité pourrait même répondre à une obligation réglementaire...

Le canton de Genève a en effet pris une série de mesures en ce sens. Désormais, toutes les institutions de droit public doivent répondre à une grille d'évaluation du plan de mobilité. Future référence pour le Canton, cette grille vise à évaluer les actions mises en œuvre pour favoriser les mobilités alternatives. Le plan de mobilité constitue ainsi une véritable tendance de fond, qui nous concernent toutes et tous.

Les avantages de faire un plan de mobilité

Dimension sociale

Obtenir une cartographie précise des besoins en mobilité des collaborateurs·trices. Le diagnostic préalable représente une réelle opportunité d'analyse des habitudes de déplacement des employé·es, afin de leur proposer les alternatives les plus pertinentes.

Préserver la paix sociale en entreprise. Si l'entreprise offre une place de parking à un·e employé·e, elle doit également agir pour les autres qui se déplacent à pied, en bus, ou en covoiturage. Le plan de mobilité permet de restaurer une équité de traitement entre les collaborateurs·trices.

Favoriser les échanges entre les équipes en démocratisant par exemple le covoiturage et en suscitant ainsi des synergies potentiellement sources de productivité.

Favoriser le bien-être des collaborateurs·trices. Tandis que les déplacements individuels motorisés sont éreintants et anxiogènes, les moyens de transports alternatifs et en particulier le transport public – sont synonymes de sécurité et de tranquillité d'esprit. La mobilité douce, –la marche et le vélo–, permet quant à elle d'améliorer l'activité physique quotidienne, ce qui est bénéfique en termes de santé pour tout un chacun. Selon plusieurs études, il existerait même un lien entre activité physique et performance au travail.

Dimension économique

Réaliser des économies. Une place de parking peut coûter jusqu'à 300 CHF par mois. En proposant des alternatives à la voiture et au parking, faire un plan de mobilité permet de réaliser des économies conséquentes. Le plan de mobilité participe également à réduire le coût engendré par la congestion automobile : stress, fatigue, retards...

Répondre à la problématique de pénurie de places de parking. Le manque de places de parking peut s'avérer coûteux pour l'entreprise. Or, dans 80 % des cas, la mise en place d'un plan de mobilité vient répondre à cette pénurie.

Améliorer l'attractivité de l'entreprise et du canton. Faciliter l'accessibilité de l'entreprise est un excellent moyen de fidéliser les employé·es et de convaincre de nouveaux talents de rejoindre l'entreprise.

Préserver les finances des futures générations. Le transport individuel motorisé génère des externalités négatives conséquentes. C'est le mode de transport qui délègue le plus son coût réel à la collectivité et aux générations futures. Impact de la pollution de l'air sur la santé, les bâtiments, les récoltes agricoles, et la biodiversité ; nuisances sonores ; impact sur le climat ; accidents – autant de facteurs qui ne sont pas payés par les utilisateurs·trices. Chaque année, ce sont plus de 6 milliards de francs (contre 0.19 pour le transport public) que paie la société. Aussi, en vous engageant dans une démarche multimodale, vous contribuez à diminuer les externalités négatives du transport individuel motorisé.



Dimension environnementale

Accompagner la transition durable de votre entreprise.

En proposant un avantage en nature à son personnel, l'entreprise promeut le développement durable de façon concrète. Grâce à des actions simples mais efficaces, qui tiennent compte du rôle majeur que joue la mobilité face aux enjeux climatiques, vous agissez concrètement en faveur de l'environnement.

Faire adhérer les collaborateurs-trices aux valeurs de durabilité de l'entreprise. Grâce à son intérêt collectif, le plan de mobilité a l'avantage de fédérer les équipes autour du développement durable, et d'en faire un élément d'exemplarité constitutif de l'image de l'entreprise. C'est souvent l'occasion de remettre les valeurs de l'entreprise au cœur du débat.

Réduire l'impact carbone de la mobilité de vos équipes.

Trouver des solutions alternatives aux transports individuels motorisés permet d'agir concrètement pour le développement durable : l'entreprise encourage ses employé-es à se tourner vers des moyens de déplacements plus verts.

Avantages sociaux, économiques ou environnementaux, les bénéfices du plan de mobilité sont nombreux. En outre, ces 3 axes sont fondamentaux à toute démarche qui s'inscrit dans les principes du développement durable. Le plan de mobilité concerne donc toute entreprise désireuse de s'inscrire dans une approche respectueuse de l'environnement.

– Comment faire un plan de mobilité ?

Que doit comporter un plan de mobilité ?

● L'analyse des pratiques

Étape indispensable du plan de mobilité, l'analyse des pratiques vise à comprendre les enjeux associés à la mobilité engendrée par l'activité de l'entreprise. Cette analyse consiste à objectiver les données liées à la mobilité des collaborateurs-trices : comment les gens se déplacent-ils ? Quelles sont leurs contraintes ? Leurs envies ? L'analyse des pratiques cherche ainsi à dresser un état des lieux de la mobilité des équipes.

● L'analyse des facilités d'accès

Une fois les pratiques quotidiennes analysées, place à l'accès à votre site. Cette étape consiste à étudier les différentes voies d'accès à l'entreprise : comment les gens peuvent-ils se déplacer ? Quelles sont les alternatives existantes ? Quels moyens de transports desservent l'entreprise ? Serait-il possible de proposer un service de vélos, un pool Mobility ou un groupe de covoiturage ? En étudiant tous les points d'accès à l'entreprise, l'analyse des voies d'accès représente un support de réflexion sur les actions à déployer dans le plan de mobilité.

● L'élaboration du plan d'actions

Enfin, le plan de mobilité doit comporter un plan d'actions, élaboré à partir du recueil des pratiques et de l'état des possibilités d'accès à l'entreprise. Ce plan d'actions passe par la réalisation d'un tableau de suivi et de mise en œuvre de solutions de mobilité. L'entreprise identifie ici des actions à déployer afin de proposer des alternatives de déplacement, en phase avec les besoins des collaborateurs-trices.

5 conseils pour un plan de mobilité réussi

1. Choisir avec soin ses objectifs lors de l'élaboration du plan d'actions

Le plan d'actions vise à atteindre certains objectifs, qu'il convient de définir précisément avant la mise en œuvre du plan de mobilité. **Les objectifs doivent être ambitieux, mais réalistes, et répondre aux besoins de l'entreprise** : l'entreprise entame-t-elle un plan de mobilité pour répondre à des difficultés de recrutement ? Pour trouver des solutions face à une pénurie de places de parking ? Par désir d'exemplarité en termes de développement durable ?

Si de nombreuses raisons peuvent pousser les entreprises à réaliser un plan de mobilité, il est nécessaire d'identifier clairement les besoins en mobilité des collaborateurs-trices, pour pouvoir y répondre au mieux. Une fois l'objectif premier atteint, l'entreprise peut élargir progressivement les actions de son plan de mobilité.

2. Désigner un-e référent-e mobilité

Pour mener à bien le plan de mobilité, un-e référent-e mobilité doit être désigné-e en interne. **Son rôle est de coordonner la mise en œuvre du projet** et de consulter les différents acteurs-trices de l'entreprise afin de récolter les informations nécessaires à l'élaboration du plan d'actions. La ou le référent-e mobilité intervient ainsi comme un intermédiaire : elle ou il doit être disponible et à l'écoute des collaborateurs-trices. Pour y parvenir, la ou le référent-e mobilité doit avoir du temps dédié à la mise en œuvre du plan de mobilité. Cette mission de coordination est décisive pour la réussite du projet.

3. Entamer un dialogue social et accompagner le changement

Le plan de mobilité représente une remise en cause des acquis: les habitudes des collaborateurs-trices seront bouleversées. A ce titre, il est primordial d'entamer un dialogue social et d'accompagner le changement. Les équipes doivent comprendre les tenants et les aboutissants du projet, et participer à ce changement majeur. Dialogue social, équité et engagement: le plan de mobilité représente un projet d'entreprise à part entière. **Chaque acteur-trice de l'entreprise doit y adhérer et être impliqué-e dans son élaboration.** Pour accompagner le changement, l'entreprise peut ainsi organiser des petits déjeuners mobilité ou des ateliers de discussion sur le sujet. Le principal étant d'associer chaque employé-e à la démarche, afin d'éviter toute frustration et de générer un engouement collectif.

4. Faire preuve d'exemplarité

Le principal écueil lié à la mobilité concerne la question du stationnement. Si le bon sens collectif s'accorde pour encourager les actions de mobilité qui favorisent le développement durable, des crispations individuelles émergent lorsqu'il est question de réduire le nombre de places de parking. Certains collaborateurs-trices disposent en effet d'une place de stationnement depuis de nombreuses années, et il est tout à fait logique que la fin de cet avantage soit accueillie avec une certaine réticence. Il convient alors de mettre en avant l'équité et de faire preuve d'exemplarité. Aussi, l'équipe dirigeante doit être impliquée dans le plan de mobilité et montrer l'exemple. **Pas de passe-droit ou de place de parking accordée de manière pyramidale: l'exemplarité est la clé de la réussite du plan de mobilité.**

5. Animer le plan de mobilité sur le long terme

Le plan de mobilité est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Il ne prend pas fin lorsque les différentes actions pour faciliter les déplacements des collaborateurs-trices sont mises en place. Aussi logique que cela puisse paraître: la mobilité est un principe dynamique. Nouvelle ligne de bus, création d'une station d'autopartage à côté de l'entreprise, nouveau service de vélos, évolution des contraintes de stationnement... De nombreux éléments peuvent émerger et ils sont susceptibles d'affecter les actions mises en place. Ainsi, **le plan de mobilité doit être animé sur le long terme, afin de prendre en compte toute modification dans la vie de l'entreprise** et faire face aux besoins des nouvelles recrues.

Une démarche collaborative et méthodique

Vous l'aurez compris: pour être efficace, le plan de mobilité doit être réalisé de manière collaborative et méthodique... processus qui peut s'avérer laborieux. Si l'entreprise souhaite s'engager seule dans une telle démarche, le plan de mobilité risque de n'être pas totalement abouti. Si elle décide de faire appel à des entreprises de consulting en mobilité, la procédure peut être longue et onéreuse. Pour une société de 2 000 personnes, on estime qu'il est nécessaire de déboursier en moyenne 100 000 CHF, alors même qu'il faudra attendre au moins 6 mois pour observer le résultat et que le diagnostic devra être renouvelé tous les 4 à 5 ans... Mais heureusement, d'autres alternatives existent!

– tpgEvomoov : une solution simple qui révolutionne les habitudes de déplacement

Opérateur de transport public de référence de la région genevoise, les tpg ont développé tpgEvomoov. Spécialement conçu pour révolutionner les habitudes de déplacement, tpgEvomoov dévoile la richesse de l'écosystème de la mobilité dans le Grand Genève, pour encourager la variété des modes de transport. Il ne s'agit pas de diaboliser les déplacements individuels motorisés, mais bien d'apporter des alternatives qui répondent aux besoins quotidiens des collaborateurs-trices.

Cette solution tpg vise à réduire l'encombrement des villes, diminuer le bilan carbone des entreprises et instaurer une équité de mobilité pour toutes et tous.

tpgEvomoov est une solution qui offre divers composants à la fois complémentaires et indépendants : le module Pilotage de la Mobilité facilite la définition et la mise en place de plans de mobilité grâce à la réalisation de diagnostics individuels et l'analyse de données. D'autres modules simplifient et automatisent l'acquisition et le financement (tout ou partie) des abonnements transports publics, de vélos et du covoiturage. L'outil tpgEvomoov possède également un module d'aide à la gestion des parkings. tpgEvomoov est en constante évolution et offrira de nouveaux services dans un futur proche.



Innovation
8 9



tpgEvomoov: une plateforme tout-en-un dédiée à l'écomobilité

Le module Pilotage de la Mobilité de tpgEvomoov est un outil digital permettant de réaliser des diagnostics rapides. Son objectif ? Apporter une richesse de solutions à partir de l'état de la mobilité dans votre entreprise. Grâce à un travail mené avec des professionnels de la collecte d'informations, la solution tpg établit un diagnostic des habitudes de mobilité de vos collaborateurs-trices.

Depuis une interface digitalisée, les utilisateurs-trices répondent à des questions spécifiques qui permettent de comprendre la façon dont ils se déplacent. Se rendent-ils au travail en voiture le matin ? Utilisent-ils les transports publics ? Si oui, quelles lignes de transport ? Ont-ils recours au covoiturage ? A quelle heure arrivent-ils au bureau ? A quelle heure repartent-ils ? Doivent-ils récupérer leurs enfants le soir ? Ont-ils l'habitude de se rendre dans une salle de sport

à la pause de midi ?... **En plus d'analyser la façon dont les gens se déplacent, le système prend en compte leurs contraintes ainsi que leurs envies.**

Après avoir analysé les pratiques quotidiennes des collaborateurs-trices, la solution tpg étudie les possibilités d'accès à l'entreprise. Concrètement : comment les gens peuvent se déplacer ? Quelles sont les alternatives existantes ?

Le recueil des besoins et l'analyse des voies d'accès sont ensuite comparés, de sorte à faire émerger les solutions de mobilité les plus en phase avec les besoins de chacun. En prenant en considération les différentes analyses menées lors de la phase de diagnostic, des actions à déployer sont identifiées. Plusieurs dispositifs sont alors mis en place afin d'accompagner l'entreprise vers le changement de ses habitudes en matière de mobilité.

Analyse
9 11 18

Le véritable apport de ce module Pilotage de la Mobilité ? Jusqu'à présent, l'élaboration d'un plan de mobilité nécessitait un réel investissement financier de la part des entreprises. Grâce à la plateforme mise en place par les tpg, le plan de mobilité est à la portée de toutes et tous !

Digital
18 20

Trois phases, un objectif

Le module Pilotage de la Mobilité de la plateforme tpgEvomoov comprend trois phases :

1. Le diagnostic

Il permet de dresser un état des lieux de la mobilité des collaborateurs-trices. Lors de cette étape, des fiches conseils sont mises à la disposition des entreprises afin de leur apporter toutes les clés nécessaires à la mise en place du plan de mobilité. **Le diagnostic établit un dialogue social entre les parties prenantes du projet, en fonction des objectifs de l'entreprise.**

2. Les recommandations (tableau de bord)

Cette phase comprend l'analyse des enjeux de mobilité de l'entreprise et la recommandation d'actions de mobilité à déployer. En fonction des solutions de mobilité disponibles sur le secteur de l'entreprise, tpgEvomoov propose des réponses sur mesure : accompagnement au changement, coaching, KPIs de suivi... **Un tableau de bord détaillé est mis à disposition des responsables Mobilité.**

Recommandations
18 41

3. La mise en œuvre

Lors de cette étape, plusieurs solutions sont déployées de sorte à créer un écosystème complet de mobilité autour de l'entreprise. **Parmi elles, trois initiatives majeures qui facilitent et automatisent la gestion et la contribution financière des entreprises pour :**

- Les abonnements de transports publics
- L'utilisation de vélos et vélos à assistance électrique
- Le covoiturage

D'autres types d'activités viennent s'ajouter à ces 3 initiatives dans la phase de mise en œuvre. Par exemple des animations terrain pour faire essayer des vélos aux personnes de l'entreprise, des stands physiques pour faire découvrir la richesse des solutions de mobilité, des formations d'accompagnement au changement ou à l'utilisation d'outils...

tpgEvomoov s'attache à comprendre comment les gens se déplacent et quelles sont les contraintes quotidiennes qui influent sur leur mobilité. En fonction des besoins réels identifiés, les tpg apportent des solutions globales et standardisées.

Un enjeu collectif

Faciliter les déplacements est un enjeu de plus en plus prenant pour les entreprises. Qu'il s'agisse de résoudre les problèmes liés au trafic motorisé et à la congestion routière, ou d'agir en faveur du développement durable et du bien-être des collaborateurs-trices, le plan de mobilité tend à se généraliser.

Les plans de mobilité permettent d'agir concrètement pour réduire les problèmes de trafic ou de pollution qui sont relativement complexes pour l'ensemble des entreprises du Grand Genève. Trouver des solutions de déplacement alternatives représente également une opportunité de réduire le stress et la charge mentale des équipes. C'est pourquoi lancer un plan de mobilité signifie s'engager dans une démarche collective qui mobilise l'ensemble des collaborateurs-trices, de la direction jusqu'à la production. Cette démarche s'inscrit dans le temps et dans une approche globale de responsabilité citoyenne.

Un partenaire de choix

En tant qu'acteur majeur des transports du Grand Genève, les tpg connaissent le territoire et la manière dont les gens se déplacent. C'est pourquoi les Transports publics genevois ont eu à cœur de proposer aux entreprises des solutions qui répondent aux enjeux de la mobilité, pour les accompagner dans le changement de leurs habitudes de déplacement.

Et puisque c'est en considérant l'opinion, le comportement des gens et leurs zones de friction qu'il est possible d'apporter des alternatives pour les aider au quotidien, les tpg ont mis en place tpgEvomoov. En simplifiant considérablement la mise en place d'un plan de mobilité, **les tpg apportent un service innovant et inédit, dédié aux entreprises du Grand Genève et au bien-être de leurs collaborateurs-trices.**

tpg business

Route de la Chapelle 1 – Case postale 950
1212 Grand-Lancy 1 – Suisse
tpgbusiness@tpg.ch

tpg.ch/business

